



Groupe de travail Restauration du 22 juin 2016

Monsieur le président,

Ce groupe de travail se réunit aujourd'hui à la demande des organisations syndicales.

Brièvement nous allons vous rappeler les revendications de la CGT en matière de restauration :

- une restauration collective pour toutes et tous, de qualité. Qu'elle soit issue majoritairement de l'agriculture biologique. Et que les producteurs locaux soient priorisés.
- l'accès des retraités aux restaurants inters administratifs et conventionnés et qu'ils puissent bénéficier de la subvention interministérielle comme les actifs,
- l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le choix du prestataire de service retenu pour la gestion des titres restaurant,
- la mise en place d'une TVA relative à la restauration sociale collective et solidaire à taux zéro,
- une modalité de calcul sur la base d'un plat principal et d'au moins deux périphériques,
- l'application d'une tarification sociale identique d'une unité de restaurant à une autre sur tout le territoire prenant en compte les actifs et les retraités ainsi que la mise en place de restaurants AGRAF partout,
- la prise en compte des horaires variables et du temps dont dispose chaque agent pour déjeuner,
- la maîtrise par les acteurs sociaux (syndicalistes, usagers, salariés), des conditions dans lesquelles ils sont implantés et gérés (évolution des services, taux de fréquentation, coût des marchandises, charges, tarifs),
- une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (10,72), ainsi qu'une participation de l'employeur de 60% et de 40% pour l'agent.

Ceci étant une liste non exhaustive, nous interviendrons au cours des débats sur les différents points à l'ordre du jour.

Depuis plus de trois mois des millions de salariés de ce pays se mobilisent contre la loi travail. Les agents des ministères économiques et financiers sont engagés avec leurs organisations syndicales dans ce mouvement, ils participent aux journées de grève et de manifestations. Ils sont comme la majorité des français opposés à cette loi et en particulier les articles 2 à 5.

La dernière tentative du gouvernement par la voix du ministre de l'intérieur est de tenter d'interdire la manifestation prévue le 23 juin prochain. C'est pour nous une remise en cause d'un droit fondamental, comme notre confédération l'a écrit au ministre précité. Pour toutes ces raisons, nous appelons les agents du ministère à nous rejoindre jeudi dans les rassemblements et manifestations.

La délégation CGT au CNAS